



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

information des consommateurs

Question écrite n° 63793

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les risques pour la santé d'une surconsommation d'acides gras de catégorie « AG trans ». Selon les conclusions de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), rendues publiques dernièrement, il faudrait « réduire de 30 % au moins la consommation d'aliments forts contributeurs d'AG trans et de faible intérêt nutritionnel, comme les viennoiseries, les pâtisseries, les barres chocolatées, les biscuits, etc. » Il s'agit d'acides gras qui peuvent avoir des effets néfastes pour la santé, et qui semblent être consommés en quantité de plus en plus importante par la population. Les enfants sont les principaux concernés par ces risques de surconsommation, qui se traduisent par une surcharge pondérale anormale. Mais les adultes sont également exposés puisqu'on constate une augmentation anormale des risques de maladies cardio-vasculaires. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de limiter la teneur de certains produits en AG trans et mieux informer les consommateurs sur la composition de ce type d'aliments et les risques qu'ils peuvent avoir sur la santé en cas de surconsommation.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63793

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2005, page 4200